

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01153
Numéro SIREN : 809 528 375
Nom ou dénomination : 4S PEINTURE

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt 13077

13077

SAS 4S PEINTURE

129 Avenue du Muguet

0

93370 MONTFERMEIL

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Activité principale de l'entreprise :



Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Romilly Jean-Marc'.

Fait à LIVRY GARGAN
Le 30/06/2018

ROMILLY Jean-Marc

APEXCO
11 RUE MARC SANGNIER

93190 LIVRY GARGAN
0149361150

SAS 4S PEINTURE

129 Avenue du Muguet

0

93370 MONTFERMEIL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

- *Analyse de votre entreprise*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*
- *Etat des Immobilisations*

APEXCO

11 RUE MARC SANGNIER

93190 LIVRY GARGAN

0149361150

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12
Immobilisations	37 989.00		25 932.00	
Stocks et en cours	251.98		568.00	
Créances	8 323.12		10 999.26	
Disponibilités	33 518.09		21 497.88	
Comptes de régularisation				
TOTAL DE L'ACTIF	80 082.19		58 997.14	
Capitaux propres (Dont résultat)	41 256.82		32 354.70	
Provisions risques et charges	8 902.12		3 749.97	
Dettes financières	9 833.38		200.68	
Dettes d'exploitation	28 991.99		26 441.76	
Comptes de régularisation				
TOTAL DU PASSIF	80 082.19		58 997.14	

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12
Ventes de marchandises Production de l'exercice	147 218.46		176 270.06	
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises				
Marge brute de production % CA Production exercice	108 276.22 73.55		152 269.89 86.38	
Marge brute globale % CA	108 276.22 73.55		152 269.89 86.38	
Valeur ajoutée % CA	92 219.29 62.64		110 415.73 62.64	
Excédent brut d'exploitation % CA	12 155.97 8.26		4 726.77 2.68	
Résultat courant % CA	8 902.12 6.05		3 808.77 2.16	
Résultat net % CA	8 902.12 6.05		3 749.97 2.13	

RATIOS	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12
Rotation des stocks (en nombre de jours)	3.23		8.52	
Crédit moyen client (en nombre de jours)	2.11		9.53	
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	70.45		32.77	
Solvabilité à court terme	1.27		1.22	
Autonomie financière	1.06		1.21	

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	23 600.00		23 600.00	23 600.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 000.00	7 000.00		2 332.00	2 332.00	100.00
	Autres immobilisations corporelles	15 250.00	861.00	14 389.00		14 389.00	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	45 850.00	7 861.00	37 989.00	25 932.00	12 057.00	46.49
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	251.98		251.98	568.00	316.02	55.64
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	756.00		756.00		756.00	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	947.16		947.16	5 197.16	4 250.00	81.78
	Autres créances	6 619.96		6 619.96	5 802.10	817.86	14.10
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	33 518.09		33 518.09	21 497.88	12 020.21	55.91
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	42 093.19		42 093.19	33 065.14	9 028.05	27.30
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	87 943.19	7 861.00	80 082.19	58 997.14	21 085.05	35.74

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 34 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	34 000.00		34 000.00			
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	1 645.30		5 395.27		3 749.97	69.50
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	8 902.12		3 749.97		5 152.15	137.39
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	41 256.82		32 354.70		8 902.12	27.51
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS							
	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	9 498.70				9 498.70	
		334.68		200.68		134.00	66.77
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 400.00				5 400.00	
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	12 001.71		6 763.12		5 238.59	77.46
		11 590.28		19 678.64		8 088.36	41.10
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	38 825.37		26 642.44		12 182.93	45.73
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	80 082.19		58 997.14		21 085.05	35.74

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 32 964.00 26 642.44

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	147 218.46		147 218.46	176 270.06		29 051.60	16.48
Chiffre d'affaires NET	147 218.46		147 218.46	176 270.06		29 051.60	16.48
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 416.00		1 416.00	100.00
Autres produits			2.67			2.67	
Total des Produits d'exploitation (I)			147 221.13	177 686.06		30 464.93	17.15
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			27 796.22	24 101.17		3 695.05	15.33
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			316.02	101.00		417.02	412.89
Autres achats et charges externes *			26 886.93	41 854.16		14 967.23	35.76
Impôts, taxes et versements assimilés			2 995.76	2 671.64		324.12	12.13
Salaires et traitements			52 573.45	69 778.70		17 205.25	24.66
Charges sociales			24 494.11	33 238.62		8 744.51	26.31
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 193.00	2 334.00		859.00	36.80
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			5.02			5.02	
Total des Charges d'exploitation (II)			138 260.51	173 877.29		35 616.78	20.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 960.62	3 808.77		5 151.85	135.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		58.50			58.50	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		58.50			58.50	
2. Résultat financier (V-VI)		58.50			58.50	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		8 902.12		3 808.77	5 093.35	133.73
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			58.80		58.80	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			58.80		58.80	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			58.80		58.80	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		147 221.13		177 686.06	30 464.93	17.15
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		138 319.01		173 936.09	35 617.08	20.48
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		8 902.12		3 749.97	5 152.15	137.39

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
-----------------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 780 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 780 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	3 780
Total	3 780

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	23 600		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 000		
Matériel de transport			15 250
TOTAL	7 000		15 250
TOTAL GENERAL	30 600		15 250

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			23 600	23 600
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 000	7 000
Matériel de transport			15 250	15 250
TOTAL			22 250	22 250
TOTAL GENERAL			45 850	45 850

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 668	2 332		7 000
Matériel de transport		861		861
TOTAL	4 668	3 193		7 861
TOTAL GENERAL	4 668	3 193		7 861

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	2 332				
Matériel de transport	861				
TOTAL	3 193				
TOTAL GENERAL	3 193				

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 165
Dettes fiscales et sociales	913
Total	2 078

Charges et produits constatés d'avance

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL		23 600.00		23 600.00			
20700000	FONDS COMMERCIAL	23 600.00		23 600.00			
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				2 332.00		2 332.00	100.00
21500000	INST TECH MAT OUTIL INDUS	7 000.00		7 000.00			
28150000	AMORT INS TEC MAT OUT IND	7 000.00		4 668.00		2 332.00	49.96
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		14 389.00				14 389.00	
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	15 250.00				15 250.00	
28182000	AMORT MATERIEL TRANSPORT	861.00				861.00	
Total II		37 989.00		25 932.00		12 057.00	46.49
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		251.98		568.00		316.02	55.64
32100000	STOCKS MAT CONSOMMABLES	251.98		568.00		316.02	55.64
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		756.00				756.00	
40910000	AVANCES ACOMPTES FOURNISSEURS	756.00				756.00	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		947.16		5 197.16		4 250.00	81.78
41100000	CLIENTS	947.16		5 197.16		4 250.00	81.78
AUTRES CREANCES		6 619.96		5 802.10		817.86	14.10
40100000	FOURNISSEURS	13.48				13.48	
44400000	ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 780.00		4 331.00		551.00	12.72
44560000	TAXES SUR CA DEDUCTIBLES	336.00		1 274.80		938.80	73.64
44566300	TVA DEDUCTIBLE AUTOLIQUIDATION	816.30		0.30		816.00	NS
44566400	TVA INTRACOM	1 032.13				1 032.13	
44567000	CREDIT	43.00				43.00	
44574000	TVA COLLECTEE 10PC	404.80				404.80	
44586000	TCA SUR FACT NON PARVENUES	194.25		196.00		1.75	0.89
DISPONIBILITES		33 518.09		21 497.88		12 020.21	55.91
51200000	CREDIT AGRICOLE	13 518.09		21 497.88		7 979.79	37.12
51201000	CA COMPTE EXCEDENT	20 000.00				20 000.00	
Total III		42 093.19		33 065.14		9 028.05	27.30
TOTAL GENERAL		80 082.19		58 997.14		21 085.05	35.74

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAL		34 000.00		34 000.00			
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE		34 000.00		34 000.00			
REPORT A NOUVEAU		1 645.30		5 395.27		3 749.97	69.50
11900000 REPORT A NOUVEAU		1 645.30		5 395.27		3 749.97	69.50
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		8 902.12		3 749.97		5 152.15	137.39
Total I		41 256.82		32 354.70		8 902.12	27.51
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		9 498.70				9 498.70	
16450000 PRET CA NUM1127785 11000 EUROS		9 498.70				9 498.70	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		334.68		200.68		134.00	66.77
45500200 STEINER GILLES		334.68		200.68		134.00	66.77
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		5 400.00				5 400.00	
41910000 CLTS AV ACPT RECUS S COMM		5 400.00				5 400.00	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		12 001.71		6 763.12		5 238.59	77.46
40100000 FOURNISSEURS		10 836.23		5 587.12		5 249.11	93.95
40810000 FOURN FACT NON PARVENUES		1 165.48		1 176.00		10.52	0.89
DETTE FISCALES ET SOCIALES		11 590.28		19 678.64		8 088.36	41.10
43100000 URSSAF		4 003.27		7 741.00		3 737.73	48.28
43730000 CAISSE RETRAITE SALARIES		1 600.24		3 204.31		1 604.07	50.06
43750000 CAISSE CONGES PAYES		2 231.00		4 232.00		2 001.00	47.28
43760000 MAAF SANTE				461.00		461.00	100.00
44551000 TVA A DECAISSER				1 226.00		1 226.00	100.00
44572000 TVA COLLECTEE A 20PC				333.60		333.60	100.00
44573100 TVA DUE AUTOLIQUIDATION		816.30		0.30		816.00	NS
44574000 TVA COLLECTEE 10PC				1 987.43		1 987.43	100.00
44577400 TVA INTRACOMM		1 032.13				1 032.13	
44580000 TVA A REGULARISER		994.34				994.34	
44860000 CHARGES A PAYER		913.00		493.00		420.00	85.19
Total IV		38 825.37		26 642.44		12 182.93	45.73
TOTAL GENERAL		80 082.19		58 997.14		21 085.05	35.74

CS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	147 218.46		176 270.06		29 051.60	16.48
70400300 TRAVAUX 10PC	142 718.46		151 407.06		8 688.60	5.74
70400400 TRAVAUX 20PC	1 050.00		24 863.00		23 813.00	95.78
70400500 TRAVAUX AUTO LIQUIDE	3 450.00				3 450.00	
Chiffre d'affaires NET	147 218.46		176 270.06		29 051.60	16.48
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES			1 416.00		1 416.00	100.00
79100000 TRANSFERTS CHARGES D EXPL			1 416.00		1 416.00	100.00
AUTRES PRODUITS	2.67				2.67	
75800000 PROD DIVERS DE GEST COUR	2.67				2.67	
Total des Produits d'exploitation	147 221.13		177 686.06		30 464.93	17.15
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	27 796.22		24 101.17		3 695.05	15.33
60200000 ACHATS STOCKES AUT APPRO	22 635.57		24 101.17		1 465.60	6.08
60200100 ACHATS CEE	5 160.65				5 160.65	
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	316.02		101.00		417.02	412.89
60321000 VARIATION DES STOCKS	316.02		101.00		417.02	412.89
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	26 886.93		41 854.16		14 967.23	35.76
60500000 ACHATS MAT EQUIPTS ET TRAVAUX	10 830.00				10 830.00	
60614000 GAZOLE	1 558.79		1 486.92		71.87	4.83
60614010 ESSENCE	235.83				235.83	
60630000 FOURN ENT PETIT EQUIPE	1 181.31		2 341.93		1 160.62	49.56
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	288.57		65.54		223.03	340.30
61100000 SOUS TRAITANCE GENERALE			21 422.40		21 422.40	100.00
61550000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	709.57		2 214.43		1 504.86	67.96
61600000 PRIME D ASSURANCE	23.10		3 591.91		3 568.81	99.36
61610000 ASSURANCE MULTIRISQUE	1 069.25				1 069.25	
61620000 ASSURANCE DOMMAGE CONSTRUCTION	1 405.56				1 405.56	
61630000 ASSURANCE TRANSPORT	1 027.49				1 027.49	
62260000 HONORAIRES	5 190.00		5 175.00		15.00	0.29
62300000 PUBLICITE	445.00		700.73		255.73	36.49
62340000 CADEAUX CLIENTELE	44.60		777.87		733.27	94.27
62510000 DEPLACEMENTS	10.10		29.90		19.80	66.22
62570000 RECEPTIONS	1 054.00		1 280.99		226.99	17.72
62600000 FRAIS TELECOM	698.40		658.17		40.23	6.11
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	87.66		151.54		63.88	42.15
62780000 AUTRES FRAIS DE BANQUES	1 005.70		856.83		148.87	17.37
62840000 FRAIS DE PERSONNEL	22.00		1 100.00		1 078.00	98.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 995.76		2 671.64		324.12	12.13
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	368.00		12.00		356.00	NS
63330000 FORMATION	677.00		724.00		47.00	6.49
63510000 TAXE PROFESSIONNELLE	1 707.00		1 735.00		28.00	1.61
63514000 TAXE S LES VEHICULES SOCIETES	52.00				52.00	
63580000 AUTRES DROITS	191.76		200.64		8.88	4.43
SALAIRES ET TRAITEMENTS	52 573.45		69 778.70		17 205.25	24.66
64110000 APPOINTEMENTS	52 573.45		69 778.70		17 205.25	24.66

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CHARGES SOCIALES	24 494.11		33 238.62		8 744.51	26.31
64510000 URSSAF	11 901.18		15 150.71		3 249.53	21.45
64530000 CAISSES DE RETRAITES	4 637.57		6 686.86		2 049.29	30.65
64570000 COTIS CAISSE CP	10 422.46		13 988.00		3 565.54	25.49
64631000 MAAF SANTE	749.70		1 475.25		725.55	49.18
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	364.20		268.80		95.40	35.49
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	199.00				199.00	
64900000 CICE	3 780.00		4 331.00		551.00	12.72
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	3 193.00		2 334.00		859.00	36.80
68112000 DOT AMORT IMMO CORPORELL	3 193.00		2 334.00		859.00	36.80
AUTRES CHARGES	5.02				5.02	
65800000 CHARGES DIV GEST COURANTE	5.02				5.02	
Total des Charges d'exploitation	138 260.51		173 877.29		35 616.78	20.48
Résultat d'exploitation	8 960.62		3 808.77		5 151.85	135.26
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	58.50				58.50	
66110000 INTERETS EMPRUNT	58.50				58.50	
Total des Charges financières	58.50				58.50	
Résultat financier	58.50				58.50	
Résultat courant avant impôts	8 902.12		3 808.77		5 093.35	133.73
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION			58.80		58.80	100.00
67121000 AMENDES			58.80		58.80	100.00
Total des Charges exceptionnelles			58.80		58.80	100.00
Résultat exceptionnel			58.80		58.80	100.00
Total des produits	147 221.13		177 686.06		30 464.93	17.15
Total des charges	138 319.01		173 936.09		35 617.08	20.48
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	8 902.12		3 749.97		5 152.15	137.39

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 20700000 FONDS COMMERCIAL

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	ACQUISITION FONDS DE COMMERCE	23 600.00	010115	N 0,00				23 600.00	
Totaux compte : 20700000		23 600.00						23 600.00	

Compte : 21500000 INST TECH MAT OUTIL INDUS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00002 000	APPORT MAT OUT.	7 000.00	010115	L 33,33	4 668.00	2 332.00	7 000.00		
Totaux compte : 21500000		7 000.00			4 668.00	2 332.00	7 000.00		

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00003 000	SMART FORTWO COUPE 90301100 COMEST	15 250.00	200917	L 20,00		861.00	861.00	14 389.00	
Totaux compte : 21820000		15 250.00				861.00	861.00	14 389.00	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
30 600.00		15 250.00		15 250.00				45 850.00

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
4 668.00	3 193.00			3 193.00		7 861.00		

GS

4S PEINTURE

Société par actions simplifiée
au capital de €34 000
Siège social : 129 avenue du Muguet - 93370 MONTFERMEIL
809 528 375 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018
--

L'an deux mille dix-huit,

Le 30 juin,

A 10 heures,

Les associés de la société 4S PEINTURE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 129 avenue du Muguet 93370 MONTFERMEIL, sur convocation faite par lettre simple adressée le 15 juin 2018 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles STEINER, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

GS SN

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élève à un montant de €52.00.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à €8 902.12 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	€8 902.12
Réserve légale	€445.00
Report à nouveau antérieur	<u>€.-1 645.30</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	€6 811.82
A titre de dividendes Soit €6.80 par action	€6 800.00

Le solde en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à €11.82.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

GS SN

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'est élevé à € 6 800.00, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

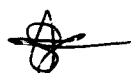
GS SW

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
GILLES STEINER

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large 'S' and ending with a horizontal stroke.

l'associé
Nicolas STEINER

A small, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a circle with a horizontal line through it.

GS SW

4S PEINTURE

Société par actions simplifiée
au capital de 34 000 euros
Siège social : 129 avenue du Muguet - 93370 MONTFERMEIL
809 528 375 RCS BOBIGNY

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élève à un montant de €52.00.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à €8 902.12 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	€8 902.12
Réserve légale	€445.00
Report à nouveau antérieur	<u>€-1 645.30</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	€6 811.82
A titre de dividendes	€6 800.00
Soit €6.80 par action	

Le solde en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à €11.82.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

GS SN

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'est élevé à € 6 800.00, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

ES SU

4S PEINTURE

Société par actions simplifiée
au capital de € 34 000
Siège social : 129 avenue du Muguet, 93370 MONTFERMEIL
809 528 375 RCS BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à € 8 902.12 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	€ 8 902.12
Réserve légale	€ 445.00
Report à nouveau antérieur	<u>€ -1 645.30</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	€ 6 811.82
A titre de dividendes	€ 6 800.00
Soit € 6.80 par action	

Le solde en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à € 11.82.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

GS SW

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'est élevé à € 6 800.00, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
GILLES STEINER



l'associé
Nicolas STEINER



GS

SW

4S PEINTURE

Société par actions simplifiée
au capital de €34 000
Siège social : 129 avenue du Muguet - 93370 MONTFERMEIL
809 528 375 RCS BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018
DIVIDENDES DISTRIBUES

ASSOCIES	PARTS SOC.	DIVIDENDES VOTES	Prélèvements Sociaux libératoires (17,20%)	Prélèvement Forfaitaire Obligatoire Précompte IR 12,80%	DIVIDENDES NETS PAYES
Nicolas STEINER	100	680,00	116,96	87,04	476,00
Gilles STEINER	900	6 120,00	1 052,64	783,36	4 284,00
	1 000	6 800,00	1 169,60	870,40	4 760,00

Dividendes par part 6,80

Contributions et prélèvements sociaux	Base	Taux	Total
Contribution sociale généralisée	6 800,00	9,90%	673,20
Prélèvement social	6 800,00	4,50%	306,00
Contribution additionnelle au prélèvement soc	6 800,00	0,30%	20,40
Contribution additionnelle au prélèvement soc RSA	6 800,00	2,00%	136,00
Contribution pour remboursement dette sociale	6 800,00	0,50%	34,00
TOTAL A PAYER	6 800,00	17,20%	1 169,60

	PRELEVEMENTS SOCIAUX	Prélèvement Forf. Oblig. -Précompte IR	TOTAL
TOTAL DECLARATION 2777	1 169,60	870,40	2 040,00



4S PEINTURE

Société par actions simplifiée
au capital de € 34 000
Siège social : 129 avenue du Muguet - 93370 MONTFERMEIL
809 528 375 RCS BOBIGNY

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Le Chiffre d'Affaires de notre société a enregistré une baisse de 16.48% par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont également connu une baisse de 20.48%.

Nous avons dégagé un résultat bénéficiaire de € 8 902.12.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons augmenter notre Chiffre d'Affaires dans une conjoncture économique difficile et extrêmement concurrentielle.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

GS

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et les méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à €147 218.46 contre €176 270.06 pour l'exercice précédent, soit une variation négative de 16.48%.

Le montant des achats de Matières Premières et autre Approvisionnement s'est élevé à €27 796.22 contre €24 101.17 pour l'exercice précédent, soit une variation positive de 15.33%.

Le montant des achats et charges externes s'est élevé à €26 886.93 contre €41 854.16 pour l'exercice précédent, soit une variation négative de 35.76%.

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'est élevé à €2 995.76 contre €2 671.64 pour l'exercice précédent, soit une variation positive de 12.13%.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à €52 573.45 contre €69 778.70 pour l'exercice précédent, soit une variation négative de 24.66%.

Le montant des charges sociales s'est élevé à €24 494.11 contre €33 238.62 pour l'exercice précédent, soit une variation négative de 26.31%.

Le montant des dotations aux amortissements sur immobilisations s'est élevé à €3 193.00 contre €2 334.00 pour l'exercice précédent, soit une variation positive de 36.80%.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à €138 260.51 contre €173 877.29 pour l'exercice précédent, soit une variation négative de 20.48%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à €8 960.62 contre €3 808.77 pour l'exercice précédent, soit une variation positive de 135.26%.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de €8 902.12.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à €80 082.19 contre €58 997.14 pour l'exercice précédent, soit une variation positive de 35.74%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de €8 902.12.

Bénéfice de l'exercice	€8 902.12
Réserve légale	€445.00
Report à nouveau antérieur	<u>€-1 645.30</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	€6 811.82
A titre de dividendes Soit €6.80 par action	€6 800.00

Le solde en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à €11.82.

GS

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de €34 456.82.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'est élevé à €6 800.00, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élève à un montant de €52.00.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

GS

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MONTFERMEIL
Le 30 juin 2018

Le Président
GILLES STEINER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

4S PEINTURE

Société par actions simplifiée
au capital de € 34 000

Siège social : 129 avenue du Muguet - 93370 MONTFERMEIL

809 528 375 RCS BOBIGNY

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à MONTFERMEIL
Le 30 juin 2018

Le Président
GILLES STEINER

